

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Le Congrès des Retraites

Le Congrès Mutualiste de la Fédération nationale des Sociétés de Retraites de France, qui s'est tenu ces jours-ci est une manifestation à laquelle il faut attacher d'autant plus d'importance qu'elle se produit au moment où d'une part l'application de la loi des retraites ouvrières se fait hésitante et où l'on aperçoit que la collaboration de la Mutualité ne donne point, par la faute d'une administration indifférente ou tracassière, les pleins résultats qu'on en attendait; ainsi par la force des choses ou plutôt par bénéfice d'une situation dont elle n'est en rien responsable — au contraire! — la Mutualité reprend les positions que le vote de la loi des retraites avait pu lui faire abandonner sur le terrain de la prévoyance libre.

Qu'il faille ou non s'en féliciter, c'est une question toujours assez brûlante sur laquelle je ne reviens pas ici; ailleurs elle a déchaîné d'âpres polémiques, dans lesquelles les partisans de l'obligation avaient fini par l'emporter. L'Etat ne sait pas profiter de cette victoire, et pour l'instant, je ne veux rien constater de plus.

Donc la Mutualité va recueillir, sans tarder, le bénéfice de cette défaillance. Cependant il est un certain nombre de questions pendantes qui intéressent directement sa vie, son développement, sa prospérité, et qu'il convient de résoudre au plus vite; sinon c'est le piétinement sur place et qui s'accuse d'autant plus que la partie réfléchie de la population française étant venue présentement à nos yeux, il sera bien plus difficile désormais de toucher la foule immense des indifférents endurcis et des imprévoyants.

Ce sont quelques-unes de ces questions — celles qui ont trait plus spécialement au service des retraites — que les organisateurs du Congrès ont été amenés à inscrire à l'ordre du jour.

En premier lieu, on s'accordera une fois de plus sur la nécessité de rendre partiellement aliénable l'antique fonds commun: une proposition de MM. Deschanel, Puech, et Stiefried, donnant une forme légale à des vœux qui s'étaient exprimés antérieurement, évoque la question devant le Parlement. Il est regrettable que quelque urgence que présente la décision à prendre, on ne se hâte point de voter le texte suggéré.

Cependant il y a là une condition sine qua non de plein succès pour nos Caisses. L'obligation ou nous sommes de constituer les pensions avec les seuls intérêts du fonds commun, nous interdit tout résultat important et solide. J'ai déjà fait observer que le législateur de 1910 n'a pas astreint le service d'Etat aux mêmes impérieuses dispositions. Il a fondé toutes les retraites ouvrières sur l'aliénation du capital.

L'aliénabilité du fonds commun est un progrès, un perfectionnement qui s'impose. Tout au plus peut-on admettre qu'une partie de ce fonds devra rester inaliénable: celle qui n'est pas constituée par l'apport personnel des sociétaires, mais qui provient des cotisations des membres honoraires, des dons, des legs, du produit des fêtes, des libéralités de toute sorte. Cette partie-là de la fortune sociale peut être en effet considérée comme propriété une et indivisible de la Société, entité qui survit aux générations, et qui ne saurait par conséquent disposer de ce capital au profit d'individus déterminés.

Parmi les autres questions inscrites à l'ordre du jour du Congrès, plusieurs retiendront particulièrement l'attention du législateur. C'est d'abord l'exonération fiscale des capitaux des sociétés de secours mutuels, puis une modification demandée de l'art. 15 de la loi du 1^{er} avril 1898 et destinée à permettre aux sociétés libres, de faire

des placements en immeubles, comme les sociétés approuvées.

Je retiens enfin trois autres sujets de discussion qui intéressent à la fois le législateur, les mutualistes et le public.

On n'a pas oublié que M. Chéron avait eu l'intention d'interdire légalement aux sociétés ne fonctionnant pas sous le régime de la loi de 1898, de prendre la dénomination de *mutuelles*: c'était peut-être aller un peu loin, car il existe assurément d'autres formes du service mutualiste que celles mentionnées par l'article premier de la loi. Il n'en est pas moins vrai que telle ou telle entreprise financière, fondée dans des conditions plus ou moins louches, a pu abuser d'une étiquette respectée qui ne recouvrait qu'une marchandise déloyale: des scandales se sont produits, des prévoyants ont été trompés, des engagements excessifs n'ont pas été tenus. Il importe donc que les opérations des sociétés de ce genre soient vérifiées avec la plus grande rigueur, et que nos associations cessent d'être victimes des confusions plus ou moins habiles que des indécents ont su exploiter.

Aussi, le Congrès a parlé du concours que les sociétés de retraites sont susceptibles d'apporter d'une part au développement des habitations à bon marché et d'autre part au service projeté d'invalidité, comme complément à la loi des retraites. Il y a de bonne besogne à faire de ce côté-là: pour être sûr qu'elle sera faite, il suffit de se rappeler que le Congrès s'est tenu sous la présidence de M. Paul Deschanel, président de la Fédération même des sociétés de retraites de France.

Léopold MABILLEAU,

Président de la Fédération Nationale de la Mutualité.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 2 mars

PRÉSIDENCE DE M. DESCHANEL

La Chambre discute le projet de budget de l'instruction publique.

Les chapitres 19 à 22 relatifs aux Universités sont réservés.

M. Leygues demande une augmentation de 50.000 francs pour subventionner les établissements scolaires à l'étranger.

Cette augmentation est votée.

M. Vaillant demande la création au Collège de France d'une chaire de physiologie du travail.

La Chambre, sur la proposition de M. Viviani, vote une somme de 1.000 francs à titre d'indication pour que cette chaire soit créée à partir du 1^{er} décembre 1914.

M. Viviani promet de prévoir dans le prochain exercice du budget la création d'une chaire d'allemand à la Faculté de Toulouse.

Les chapitres 30 à 98 sont votés rapidement.

Sur le chapitre 99 relatif aux compléments de traitements des fonctionnaires de lycées de garçons, diverses observations sont présentées par MM. Veber, Samalens, Painlevé, Thalamas.

Le chapitre 99 est voté, puis rapidement est également adopté les chapitres 100 à 127.

La suite de la discussion est renvoyée à une séance ultérieure.

Et la séance est levée.

L'imagination des escrocs

Seuls les escrocs ont aujourd'hui quelque imagination.
Tenez! Mme Constantin, par exemple...
Mme Constantin s'en alla naguère chez un bon bourgeois retiré du négoce (trente ans de probité commerciale!), vivant de ses économies avec sa digne épouse, et lui tint à peu près ce langage:
— Vous êtes de braves gens, je le sais... Et je sais qu'on peut compter sur votre discrétion... Voici... La

filie d'un ministre a commis une faute... Elle est près d'accoucher... Scandale! Horrible scandale!... Voulez-vous élever le gosse?... Le ministre vous offre un capital de 150.000 fr., plus une rente de 8.000 fr. jusqu'à la majorité du jeune monsieur, voire de la demoiselle... Voulez-vous?

S'il voulait! Je crois bien qu'il voulait!
— Mes «épingles» à moi, poursuivait l'excellente dame, sont de 3.000 francs...

Que, radieux, le bon bourgeois lui remit sur l'heure.

Et jusque-là, d'ailleurs, rien que d'assez banal.

Mais voici la trouvaille... Des semaines s'étaient écoulées... Pas le moindre miracle... Très ému, le bon bourgeois écrivit:

« Et le petit salé, — notre pitchou? »

— Grande nouvelle! répondit aussitôt Mme Constantin. Ce n'est pas un petit salé, ce n'est pas un pitchou que vous aurez à prendre. C'est deux petits salés, c'est deux pitchous... Oui, oui, deux jumeaux nés d'hier et si mignons, les pauvres!... Mais la récompense sera logiquement doublée... Vous recevrez donc 300.000 fr. de capital, 16.000 fr. de rente... Et vous devez, en conséquence, me verser une seconde commission de 3.000 francs.

Quelle bon bourgeois, de plus en plus ravi, paya sans retard, comme la première...

On a méchamment arrêté Mme Constantin...

Soit. Mais il serait scandaleux que la justice ne lui tint pas compte de son génie inventif.

DÉFINITION

On demandait à Diderot quel homme était M. d'Epinau, le financier.

— C'est un homme, dit-il, qui a mangé deux millions sans dire un bon mot et sans avoir fait une bonne action.

INFORMATIONS

Les élections

C'est au prochain Conseil des ministres que sera fixée définitivement la date des élections.

Nous croyons savoir que cette date sera celle du 26 avril, que le gouvernement avait déjà envisagé.

Le scrutin pour le second tour aurait donc lieu le 10 mai.

Un discours de plus

On annonce que c'est au mercredi 25 mars qu'est fixé le banquet populaire organisé par la Commission administrative du parti républicain socialiste, avec le concours de la Fédération de la Seine.

M. Aristide Briand, ancien président du Conseil, développera le programme social du parti républicain socialiste.

Ceux qui s'en vont

Le docteur Plouzané, député radical de la deuxième circonscription de Quimper, adresse une lettre aux électeurs, leur déclarant qu'en raison de son état de santé, il ne se représentera pas aux prochaines élections législatives.

Il y a actuellement dix députés qui ne se représentent pas aux prochaines élections. Ce sont:

Aisne: M. Desjardins.
Corse: M. Adriani.
Finistère: M. Plouzané.
Haute-Garonne: M. Ruau.
Maine-et-Loire: M. le docteur Monprofit et M. J. Delahaye.
Morbihan: M. de Lanjuinais.
Saône-et-Loire: MM. Chavet et Chausier.
Deux-Sèvres: M. Rougier.

Ajoutons qu'il y a, en ce moment, à la Chambre, huit sièges vacants par décès ou démission, de sorte qu'il y a dès maintenant, au moins dix-huit sièges qui seront pourvus les nouveaux titulaires.

Le banditisme au Tonkin

Le « Courrier Saïgonnais », arrivé le 1^{er} mars par la voie transsibérienne, publie les dépêches suivantes relatives aux opérations de police contre les bandes chinoises:

« Des renseignements fournis par les émissaires du Tonkin, il résulterait que la bande de pillards serait formée sur le territoire chinois, entre Langson et Cobang. Elle a pour commandant en chef Hang-Trong-Sen, originaire de l'Annam, âgé de quarante et un ans.

« Cet indigène, de toute petite taille, a servi dans l'armée régulière chinoise, comme sous-officier, en 1912.

« Les bandes retranchées sur la crête Napot se retirent par Na-Vuc et le massif de Cao-Khu, dans la direction de Nacham.

« L'opération de police se poursuit malgré le mauvais temps, sous la direction du chef de bataillon Lamiabie, commandant la subdivision de Langson.

« En raison de l'effectif des bandes chinoises, et pour éviter aux troupes des fatigues excessives, des renforts sont envoyés de Bagninh et Dap-Cau pour Dong-Dang.

« Ces renforts consistent en une compagnie de tirailleurs tonkinois et une compagnie d'infanterie coloniale.

« Nous n'avons eu à déplorer aucune perte dans les divers petits engagements.

« L'organisation des mesures préventives est faite progressivement. Les blockhaus proches de la voie ferrée, dans la partie de Sang-Hoa et Thanh-That, sont réoccupés dans le but de faciliter la surveillance aux abords du chemin de fer.

« Jusqu'à ce jour, les recherches opérées dans cette région pour découvrir la bande signalée sont restées sans résultat. Les bandes ont évacué le massif de Cao-Khu et la région frontrière, entre Nacham et Dong-Dang. Il est probable que la majeure partie a repassé la frontière.

« Les opérations de police se continuent malgré le mauvais temps. Les troupes recherchent les groupes pouvant être restés, notamment dans la forêt de Na-Vuc, sur la frontière, et dans la région de Binhhi.

« Divers blockhaus laissés depuis plusieurs années à la garde des partisans, sont réoccupés provisoirement, les uns par les troupes, les autres par la garde indigène.

« Le commandant Lamiabie signale que l'état sanitaire des détachements en marche est bon.

« Le général Arlabosse, commandant la deuxième brigade, vient à Langson afin de décider la répartition des nouveaux effectifs et les dispositions pour leur cantonnement et leur ravitaillement.

Dans l'armée allemande

Les suicides de soldats se multiplient à Strasbourg et à Metz.
Il y a quelques jours, deux soldats du 105^e régiment d'infanterie à Strasbourg, se jetaient sous un train. Jeudi, un soldat du 15^e bataillon du train des équipages, également à Strasbourg, s'est brûlé la cervelle.

Samedi, on a enregistré deux suicides de soldats de la garnison de Metz: un canonnier du 70^e régiment d'artillerie de campagne s'est pendu dans une chambre. En outre, un jeune sous-officier de la 3^e compagnie du 145^e régiment s'est tiré un coup de fusil. Dans une lettre adressée à ses parents ce sous-officier écrit qu'il a été poussé au suicide pour échapper aux tracasseries de son capitaine.

Enfin on apprend la mort, dans de singulières conditions, du soldat Emmelmuth, du 9^e régiment de dragons, qui se serait pendu, le 17 février, pour se soustraire aux brimades dont il était l'objet de la part des anciens de l'escadron. La famille

d'Emmelmuth habite Bochum en Westphalie. Dans quatre télégrammes adressés successivement à la famille par l'escadron, on ne parle pas du suicide. Dans un cinquième seulement, en date du 19 février, on demande aux parents s'ils maintiennent leur volonté de faire revenir au pays natal le corps de leur fils, qui s'est pendu. Le père s'est alors rendu à Metz, et après une enquête il a pu établir que son fils a été maltraité à coups de bâton dans l'écurie, et probablement achevé par ses camarades, qui, pour faire croire à un suicide, auraient traîné le corps dans les cabines, où ils l'auraient pendu à une courroie. Trois soldats de l'escadron d'Emmelmuth ont été arrêtés.

L'aérobos Russe

L'aérobos créé par l'ingénieur russe Sikorsky, et qui vient d'effectuer ses records vraiment extraordinaires: un vol pendant 17 minutes avec 16 passagers; le voyage de Saint-Petersbourg à Tsarkoïé-Sélo, par Gatchine et retour, avec huit passagers, en deux heures six minutes, à une altitude moyenne de 1.000 mètres, possède des caractéristiques qu'il est intéressant de noter. C'est un biplan. Dans le fuselage même, qui peut se diviser en plusieurs pièces, il y a place pour quinze passagers. L'appareil a 37 mètres d'envergure, 20 mètres de long et 182 mètres carrés de surface alaire. Gauchissement par ailerons. Il pèse environ 3.500 kilos sans charge. Le fuselage, où se trouvent plusieurs cabines, a 1^m60 de large à l'avant, 80 centimètres à l'arrière et 1^m80 de haut; c'est-à-dire qu'un homme de taille moyenne peut circuler facilement. A l'avant se trouve la chambre du pilote, de 3 mètres carrés de superficie. Ensuite, un salon pour passagers, de 5 mètres carrés, une chambre à coucher de 3 mètres carrés, et un lavabo de 2 mètres carrés.

Ces différentes pièces sont éclairées à l'électricité et, ingénieuse innovation, chauffées par le gaz du moteur.

Sur chaque côté du fuselage sont percées quatre grandes fenêtres carrées et trois hublots. De chaque côté du fuselage sont placés deux moteurs de 100 HP, pesant chacun 220 kilos, avec radiateur.

La mise en marche se fait automatiquement du poste du pilote, au moyen de l'air comprimé. Chaque moteur peut être mis en marche et arrêté indépendamment, c'est-à-dire qu'il fonctionne séparément.

Le châssis d'atterrissage est formé par quatre roues pleines d'assez grand diamètre et fixées par des amortisseurs élastiques.

A l'arrière se trouve une forte béquille pour protéger l'empenage. C'est là une des parties les plus délicates de l'appareil et la plus secrète.

Trois plans d'une surface totale de cinq mètres carrés environ assurent la direction latérale; un plan horizontal, mobile sur une moitié, forme le gouvernail de profondeur.

Le « curandero » de Loyola et le fermier de Hernani

On rapporte un cas incroyable d'ignorance, disons même de barbarie, qui mérite d'être raconté parce que le fait se passe à quelques kilomètres de la frontière française.

Un fermier des environs de Hernani souffrait d'horribles douleurs d'estomac; ayant entendu dire qu'un rebouteux fameux le guérirait radicalement, notre homme se rendit à Loyola pour le consulter.

Arrivé chez le curandero, le fermier dut s'étendre sur une table et, le ventre nu, une bougie allumée sur le nombril, trois croix sur la poitrine, le rebouteux l'auscultait: « Prenez une balle de revolver, lui dit-il et vous serez guéri ».

Rentré chez lui, le fermier avec une foi aveugle avala non une balle, mais deux. Le résultat ne se fit pas attendre. Les projectiles logés dans

les intestins provoquèrent des douleurs horribles et le patient finissant par où il aurait dû commencer, fit appeler un médecin de Hernani, la docteur Saraquesta.

Ce praticien, jugeant une intervention chirurgicale urgente, fit transporter le fermier à la clinique du docteur Lerembour, qui, à l'heure actuelle, n'a pas pu se prononcer sur le résultat de l'opération.

Pendant ce temps la justice faisait arrêter le rebouteux.

L'Épire ne veut pas devenir Albanaise

Il est impossible de décrire le désespoir qui s'est emparé des populations épirotes et particulièrement de celles des districts condamnés à tomber sous le joug albanais, par la décision de l'Europe, et la résolution du gouvernement hellénique de se conformer strictement à la volonté des puissances.

Partout, les préparatifs d'évacuation des troupes grecques se poursuivent hâtivement.

Les malheureux habitants des districts ainsi abandonnés se trouvent dans un état d'affolement inexprimable.

Craignant pour leur vie, des centaines de gens quittent le pays, abandonnant tous leurs biens.

Ils se voient, en effet, complètement délaissés par le gouvernement hellénique, sur lequel ils avaient fondé tant d'espoirs, et n'ont aucune confiance en les Albanais. Enfants, femmes et vieillards quittent en masse le pays.

Petites Nouvelles

A Sidi-Messaoud, dans la banlieue de Mabda (Tunisie), deux hommes, une femme et un enfant, surpris pendant leur sommeil par des criminels inconnus ont été égorgés. On a trouvé, dans un ravin voisin, leurs cadavres horriblement mutilés, ainsi qu'un bébé de quelques mois qui avait été précipité dans l'abîme en même temps que ses parents et qui, par miracle, est sain et sauf.

— Les journaux annoncent qu'on donne dans un cinéma de Berlin un film représentant la vie de Bismarck. Les scènes les plus cruelles, les plus douloureuses pour la France, y sont minutieusement retracées. Le tout avec accompagnement d'airs patriotiques et belliqueux.

— Le nouveau dirigeable allemand « Schuttelang » a fait, à Karlsruhe, ses essais. Il a 5 nacelles et 4 hélices.

— Un vol considérable a été commis eamedi, avec une audace inouïe, en plein centre de Paris, par des malfaiteurs restés inconnus qui ont volé dans le wagon postal, le sac aux valeurs destinées aux agents de change. Le vol s'élevait à 1 million environ; mais les voleurs ont été volés, car ils ne pourront pas négocier ces valeurs.

— Chao-Ping-Chou, gouverneur du Petchili, ancien premier ministre et partisan dévoué du président de la République chinoise Yuan-Chi-Kai, tombé malade est mort presque subitement. Le bruit court qu'il aurait été empoisonné.

— Le « Giornale d'Italia » dit que le chef de la police a reçu une dénonciation anonyme d'après laquelle le valet de chambre du cardinal Rampolla, Caretti, aurait avoué à deux autres anciens serviteurs du cardinal Rampolla, que le testament avait été soustrait par le frère même de Caretti, dans le but de faire du chantage contre le baron Perrana, neveu du cardinal, qui, à la suite de la disparition du testament, serait resté le plus fort héritier.

— Les frères Salvez, pilote à Lyon un monoplan entièrement métallique de leur invention, sont tombés d'une hauteur de 20 mètres et se sont tués.

CAUSERIE

Les routes forestières

Notre réseau routier devient de plus en plus déficient. Les belles routes de France, si justement vantées autrefois, n'existeront bientôt plus qu'à l'état de souvenir. Une circulation sans cesse plus intense des automobiles défonce les chaussées. Les empiétements sont inefficaces. Un concert unanime de réclamations se fait entendre. Interprète des doléances de tous ceux qu'intéresse la renaissance du sport touristique, le Touring-Club demande avec insistance depuis longtemps un entretien mieux compris de nos grandes routes.

Si l'on ne veut pas que le mouvement qui se traduit annuellement pour notre commerce et notre industrie par une recette de quelques centaines de millions se reporte à l'étranger, que la Suisse, l'Italie ou l'Allemagne bénéficient à notre détriment de cet imposant chiffre d'affaires, si l'on veut que les beautés monumentales ou les sites pittoresques dont notre pays est si riche continuent à être admirés par les promeneurs, il est temps d'agir.

Il faut permettre aux Anglais, aux Américains, — et peut-être aux Français même, — à tous ceux qui délaissent pour un temps leurs occupations habituelles et s'adonnent aux joies des randonnées, d'arriver à destination, sans subir tout au long du voyage des cahots inquiétants. Nous vivons sur notre réputation au lieu de la justifier.

De récents débats à la Chambre ont démontré la bonne volonté du Ministre des Travaux Publics. Des crédits ont été promis pour une réfection mieux comprise, répondant mieux à des besoins nouveaux, de nos routes nationales dont l'entretien incombe à l'Etat.

Mais il reste, indépendamment des voies à la charge des départements ou des communes, toute une catégorie de routes, de plus en plus fréquentées aussi, qui devraient profiter d'une sollicitude plus grande. Nous voulons parler des routes dites forestières qui, bien qu'interdites en principe au public, puisqu'elles font partie du domaine privé de l'Etat, se sont peu à peu transformées, par la force même des choses, en routes ordinaires parcourues par des légions de promeneurs — piétons, cavaliers ou automobilistes — qui viennent demander à nos forêts le repos ou un air plus pur. Toutes les forêts voisines de la capitale, celles qui se trouvent à proximité des villes d'eau ou qui sont célèbres par la beauté de leurs arbres, sont ainsi visitées.

Et comme, par définition, ces routes sont privées, il n'avait été prévu pour leur entretien que des crédits infimes, destinés uniquement à les maintenir dans un état de viabilité suffisant pour assurer le transport des produits forestiers. On devine sans peine que ces routes, aujourd'hui si fréquemment empruntées, n'ont pas grand-chose à envier à nos routes nationales ; elles sont moins bonnes encore, puisque, bon an mal an, un certain nombre de nos grandes artères sont en partie améliorées, tandis que nos routes forestières pâtissent toutes de l'exiguïté des crédits.

On a proposé de classer les routes forestières suivies par les touristes dans le service vicinal, en respectant les formalités prévues par les lois du 21 mai 1836 et du 10 août 1871. Les communes deviendraient propriétaires du terrain contreversement d'une indemnité, aussi faible que possible, représentative de la valeur du sol et des travaux effectués, et elles seraient ensuite chargées de l'entretien. Mais les municipalités ont refusé sans hésiter le cadeau dangereux qu'on voulait leur offrir ; elles ont prétexté, non sans raison, que cet entretien obérerait leurs revenus déjà insuffisants dans la plupart des cas, et demandé des compensations qu'on n'a pu leur accorder.

Adrien DARIAC.
Député de l'Orne.

CHRONIQUE LOCALE

NOUVEAU PARTI

Les catholiques s'agitent en vue des élections législatives prochaines. Ils ont décidé de s'organiser en un parti politique dont le but est d'affirmer « partout les revendications catholiques ».

Au congrès qu'ils ont tenu dimanche à Paris, le programme du nouveau parti a été élaboré : « Nous voulons la paix religieuse, ont dit les congressistes, par la révision des lois qui ont porté atteinte à nos libertés, par l'entente de l'Etat avec le chef de l'Eglise catholique ».

Voilà donc la formule du nouveau parti. Mais les congressistes ont tenu également à préciser leur attitude dans les luttes prochaines.

Ils soutiendront le candidat qui inscrira dans son programme cette formule. Ils combattront le candidat

qui se déclarera partisan des « lois dites intangibles », car ce sera le mauvais candidat.

Mais si la formule est brève bien que précise, les revendications des catholiques sont nombreuses.

Rétablissement des relations diplomatiques avec le Saint-Siège ; reconnaissance légale des droits de l'Eglise en France ; reconstitution, d'accord avec Rome, d'un patrimoine ecclésiastique, retour des congrégations chassées ; réintégration des sœurs dans les hôpitaux ; défense des droits de l'enseignement catholique, et participation des écoles catholiques au budget de l'instruction publique ; abrogation de la loi de divorce.

Hum ! c'est demander beaucoup à la fois et nous croyons fort que les candidats aux élections, qui dans leur programme politique inscriront la formule catholique comportant ces revendications, ne recueilleront pas grand succès.

Mais au moins, c'est net, et après tout, mieux vaut un ferme adversaire que celui qui met son drapeau dans la poche.

Car, dans les indications données au sujet de l'attitude qu'ils observeront au cours des élections, les congressistes déclarent : « Si le candidat repousse notre formule sans s'avouer partisan des lois dites intangibles, il sera le candidat de l'équivoque. A son égard, nous nous abstenons ».

Alors, candidats libéraux, progressistes aux programmes prudents, incolores, peuvent faire leur deuil de l'appoint des voix catholiques, si ceux-ci observent bien les recommandations du Congrès de Paris.

Mais vous verrez que tout cela s'arrangera et qu'au bon moment les catholiques malgré leurs décisions intransigeantes feront balancer les candidats qui leur promettent de défendre sinon leurs revendications, mais leurs intérêts particuliers.

Dans les campagnes, les prêtres sauront bien distinguer le « bon » du « mauvais candidat » : ne voit-on pas dans le Gard et dans le Pas-de-Calais des unifiés, dont les principaux électeurs sont les évêques ?

Il est vrai qu'il n'en sera plus ainsi, à l'avenir, si nous en croyons les gazettes qui rapportent les propos suivants de M. l'archevêque de Paris :

« Il y a quelques jours, j'emmenais avec Notre Saint-Père le pape de la prochaine campagne électorale et de notre situation politique. « Que les évêques s'abstiennent ! » m'a répondu le Très Saint-Père. A plus forte raison cette règle s'impose-t-elle aux prêtres. »

Qu'ils se taisent en chaire, oui peut-être ; mais qu'ils n'agissent pas dans leurs comités, ce serait tout à fait nouveau et si beau qu'il nous tarde d'arriver à la période électorale pour constater une telle attitude.

Le parti catholique sans évêques, sans prêtres, est-ce possible ? Enfin, attendons pour voir.

LOUIS BONNET.

Divulgation et Muflerie

Samedi, les cléricaux exultaient car leurs journaux, avec un esprit très douteux, publiaient le compte rendu d'un procès intenté à M. Cocula, le dévoué sénateur du Lot, par son ex-épouse.

Ce n'était pas le procès par lui-même qui enchantait les adversaires du sénateur républicain, mais c'était la divulgation de quelques lettres adressées par M. Cocula à sa fiancée, en 1894.

Qu'avaient-elles donc de si alléchant, de si scandaleux ces lettres d'amour, pour que les cléricaux fussent tout à la joie ? Rien de particulier, rien qui pût faire rougir, rien que pût regretter celui qui les avait écrites.

Mais l'effet d'intimité du sénateur républicain était dévoilé, violées par le manque de scrupule d'une femme, par la complicité de reporters à court de copie.

Eh bien, le coup n'a pas porté : une pareille divulgation a, tout simplement, provoqué chez la presque unanimité des lecteurs de ces journaux un sentiment de réprobation à l'endroit de ceux qui avaient cru soulever un scandale.

Qui donc peut approuver une semblable muflerie ? tant pis pour celui-là, mais ils seraient bien attrapés ceux qui, faisant des gorges chaudes des lettres de M. Cocula, voyaient leurs propres lettres d'amour — car qui n'en a pas écrit ? — étalées dans les journaux.

Et certainement, bien de ces lettres n'auraient pas le caractère de dignité incontestable qu'ont les lettres publiées de M. Cocula.

Aussi nous reproduisons à titre de document les excellents articles de saine protestation parus dans la *France du Sud-Ouest* et dans la *Dépêche* au sujet de la divulgation commise par des journaux pour le grand bonheur des cléricaux.

LOUIS BONNET.

Grains de sel

Voici un homme politique connu, un sénateur, qui a des démêlés avec

son ancienne épouse devant la sixième chambre du tribunal civil.

Il semble que ça ne regarde que lui et sa dame ; il semble que le grand public n'a rien à voir là-dedans.

Et cependant, les journaux parisiens servent à leurs lecteurs trois colonnes sur les affaires de ménage du sénateur. C'est ce qu'on appelle les nécessités de l'information et du gros tirage. Le lecteur, paraît-il, veut du scandale ; le lecteur à bon dos.

J'admets encore qu'on publie les arguments portés sur le terrain judiciaire. Après tout, c'est instructif ; aucun de nous ne sait si, à un moment donné, il ne sera pas amené à divorcer (sauf, bien entendu, ceux qui ne sont pas mariés) et il y a là une excellente leçon de choses.

Mais, dans cette publicité, il y a autre chose qui me révolte. En 1894, M. Cocula, le sénateur en question, était fiancé à la personne qui est devenue sa femme et qui, aujourd'hui, l'amène devant la justice. Pendant ces fiançailles, l'excellent homme a écrit à l'objet de sa flamme plusieurs lettres.

Que la dame, aujourd'hui, se fasse contre son ex-mari une arme de ces lettres touchantes, qu'elle les lise à la barre, on ne saurait s'en indigner quand on connaît l'âme féminine. Le procédé, certes, est vilain, mais la femme partie sur le sentier de la guerre ne se pique pas de loyauté.

Mais qu'un journal se permette de publier ces lettres intimes, qu'il expose à nu sur son pilori l'âme candide d'un vieillard, avec ses effusions maladroites et sa passion naïve, c'est un manque de tact dont les moins délicats s'offusqueront à bon droit.

Remarque bien que la loi a pris soin d'interdire la reproduction des débats pour les procès en diffamation. Remarque bien que le président du tribunal a un pouvoir discrétionnaire pour ordonner le huis-clos lorsqu'une affaire présente certains détails offensant la morale publique.

Mais les intérêts publics ne sont pas seuls respectables. Il y a des intérêts privés qui méritent tout de même certains égards.

Le fiancé, le mari, l'amoureux qui a confié au papier l'expression de ses sentiments les plus intimes a le droit absolu de penser, lorsqu'il a cacheté sa lettre, que cette lettre sera lue seulement par la personne à qui elle est destinée... Lorsque, les sentiments de cette personne ayant changé, la lettre est livrée en pâture à la curiosité publique, l'organe qui se fait l'instrument de cette publication se fait en même temps le complice d'une odieuse trahison.

NITOUCHE

D'autre part, notre excellent confrère et ami M. Gau, écrit dans la *Dépêche* de lundi :

Procédés cléricaux

Un journal parisien, obéissant à je ne sais quelle suggestion, si ce n'est à un désir d'information outrancière, a cru devoir publier, en première page, avec un luxe de mise en pages que ne comportait guère l'importance de la nouvelle, des lettres adressées par M. Cocula, sénateur du Lot, à la personne avec qui il allait lier sa vie.

M. Cocula avait à cette époque 50 ans, sa fiancée 40, et à examiner les titres flamboyants du journal parisien, les lecteurs croyaient qu'on allait mettre sous leurs yeux des proses incendiaires. Il n'en était rien. Les lettres du sénateur Cocula à sa fiancée d'alors étaient affectueuses et très dignes. Et ceux qui, sur la foi d'un titre affriolant, escomptaient la lecture d'un bon petit papier bien scandaleux, furent singulièrement déçus.

Le journal parisien d'ailleurs, il faut le reconnaître, rendait compte du procès sans le moindre commentaire.

Le journal de l'évêché de Cahors n'a su observer la même réserve. Sans connaître l'affaire autrement que par une information hâtive, il se permet de prendre parti dans le débat. L'organe de Monseigneur dicte sa sentence aux magistrats.

Mais, parlant des fameuses lettres, il n'a pas la bonne foi de les reproduire. Il se contente de les juger. Pour lui, il se contente de les déclarer « très suggestives ».

Voilà le procédé de nos bons cléricaux. On se contente d'une épithète. Par elle on peut essayer de ridiculiser un adversaire politique, on peut le calomnier sans danger.

« Très suggestives », dit l'organe cléricale, et il n'insiste pas autrement laissant croire à ses lecteurs que ces lettres sont de nature à faire sourire les hommes mûrs et à intéresser les potaches.

Je comprends que « la Défense » se trouve gênée pour reproduire des lettres du sénateur du Lot. Il s'y trouve révélé certaines pratiques du clerc en matière de confession qui ne manquent pas de sel.

Le journal des sacristains aurait été embarrassé sans doute par des lignes telles que les suivantes :

« Je sors de chez le curé, qui n'a pas cru devoir me donner un billet de confession sans me mettre à genoux ! J'ai refusé, espérant qu'on me dispenserait à Tarbes, de cette humiliation. Il a cependant protesté

de sa haute estime, tout en insistant sur l'obligation qui lui était imposée d'exiger la soumission apparente. Entretenez votre mère de cette circonstance. Debout, je confesserai ma vie tout entière. Je refuse de me mettre à genoux devant un homme fût-il prêtre.

Voilà ce que « la Défense » appelle des lettres suggestives. Nous pensons que ce sont de loyales déclarations qui montrent des sentiments élevés et très nobles.

S'il l'on a cru diminuer M. le sénateur Cocula par des procédés que nous ne voulons pas qualifier, on n'y a certes pas réussi et n'en est resté qu'un peu plus de mépris pour ceux qui ne se font pas scrupule d'employer de telles armes. — A. G.

Votes de nos députés

Sur l'ordre du jour de confiance dans le Gouvernement, à la suite de l'interpellation de M. Dubois sur la politique financière, nos députés ont voté :

Pour : MM. de Monzie, Bécays et Malvy.

La Chambre a adopté par 389 voix contre 214.

Mairie de Cahors

M. le Maire de Cahors vient de recevoir de notre dévoué Député une lettre dans laquelle le Ministre de l'Agriculture informe M. de Monzie que, sur ses instances, la Commission du Pari Mutuel a accordé une subvention de 20.000 fr. à l'Hôpital-Hospice de Cahors, subvention que M. le Ministre de l'Intérieur se propose de compléter ultérieurement sur la partie des fonds du Pari Mutuel affectée à son Administration.

La Ville de Cahors ne peut que louer notre Député de son zèle et de son dévouement qui vont permettre certaines améliorations urgentes de notre grand établissement hospitalier.

Justice de paix

Par décret, M. Bersegol est nommé suppléant du juge de paix de Puy-l'Évêque, en remplacement de M. Laval, démissionnaire.

Au 7^e

Au tableau d'avancement pour le grade d'adjudant maître-armurier de 2^e classe, nous relevons le nom de M. Jeunehomme, du 7^e d'infanterie.

Lycée Gambetta

M. Leschi, proviseur au lycée Gambetta, est classé dans la 1^{re} classe des professeurs chargés de cours des lycées des départements.

Navigation

Aux termes d'un arrêté en date du 2 février 1914, M. Flaujac Paul, a été, à la date du 1^{er} mars 1914, nommé exclusif hors classe et attaché, dans le département du Lot, au service de la navigation (poste n° 45, de Larnagol), en remplacement de M. Moles, décédé.

Retraites ouvrières et paysannes

M. Pélissier, employé au bureau des Retraites ouvrières, vient d'être déclaré admissible aux examens pour l'emploi d'adjoint au directeur départemental des Retraites ouvrières.

Agence judiciaire du trésor

Par décision de M. le ministre des finances, en date du 21 février, M. Méric, avoué à Cahors, est nommé avoué agréé à l'agence judiciaire du Trésor public près le tribunal civil de Cahors, en remplacement de M. Chatonnet.

Nécrologie

On annonce la mort de notre compatriote M. Charles Roussel, ancien conseiller d'Etat, ancien secrétaire général de la Chancellerie de la Légion d'honneur, décédé à Paris.

M. Roussel était âgé de 82 ans. Ses obsèques ont été célébrées à Cahors, mardi soir à 4 heures au milieu d'un grand concours de population.

M. Roussel était commandeur de la Légion d'honneur.

Nous adressons à sa famille nos condoléances.

Les Autobus

Voici exactement le réseau définitif des autobus dans le Lot :

1. Saint-Céré à Figeac, par Aynac, Lacapelle-Marival, le Bourg, Issepts, Fons, Camburat et Planioles (possibilité d'une variante par Leyme), 2 allers et 2 retours : 45 kilomètres.

2. Cahors à Gourdon, par ou près Villesèque, Saint-Pantaléon, Saint-Dauphins, Montcuq, Belmont, Saint-Matré, Floressas, Puy-l'Évêque, Frayssinet-le-Gélat, Cazals, Salviac. Prolongement sur Lauzertes et Moissac ; deux va-et-vient journaliers sur

toute l'étendue de la ligne : 83 kilomètres.

3. Gourdon à Figeac, par Concorès, Saint-Germain, Montfaucon, Labastide-Murat, Fontanes, Espédaillac, Livernon, Cambes. Deux va-et-vient journaliers de Gourdon à Labastide : un va-et-vient hebdomadaire pour marchés ou foires entre Labastide-Murat et Figeac : 35 kilomètres.

4. Cahors à Saint-Céré, par Vers, Lauzès, Soulmès, Labastide-Murat, Gramat. Un va-et-vient : 87 kilomètres.

5. Saint-Céré à Figeac, par Frayssines, Souceyrac, Sènaillac, Lafronquière, Saint-Médard-Nicourby, Rouquayroux, Sainte-Colombe, Cardaillac et Planioles. Un va-et-vient : 62 kilomètres.

6. Gourdon à Souillac, par le Vigan, St-Projet, Payrac, Loupiac, Lanzac et Souillac. Un va-et-vient : 30 kilomètres.

7. Saint-Martin-Labouval à Limogne, par Cénevières ; Limogne à Cahors, par Varaire, Bach, Vaylats, Escamps, Cremps, Concots, Arcambal. Deux va-et-vient entre Saint-Martin-Labouval et Limogne ; un va-et-vient de Limogne à Cahors : 55 kilomètres.

8. Figeac à Cahors, par les vallées du Célé et du Lot, Boussac, Corn, Espagnac-Sainte-Eulalie, Brengues, Saint-Sulpice, Marcihac, Sauliac, Cabrerets, Saint-Géry, Vers, la Madeleine, Larroque-des-Arcs. Deux va-et-vient : 73 kilomètres.

9. Cahors à Castelnau, par le Montal, l'Hospitalet, Pern. Deux va-et-vient : 25 kilomètres.

Prolongements éventuels vers départements limitrophes.

Chez les Planteurs de Tabac

Dimanche, à Lalinde, a eu lieu une réunion générale dont le but était de provoquer l'union entre la Confédération Générale des Planteurs de tabac et l'Union des Planteurs.

Le Syndicat des Planteurs de Lalinde avait toujours refusé de s'affilier à la C. G. P. et c'est pourquoi dimanche MM. Delport, président et Marre secrétaire général de la C. G. P. s'étaient rendus à la grande réunion qui avait lieu à Lalinde après le banquet des Planteurs que présidait à Ste-Foy-la-Grande, M. Monis, ministre de la marine.

Nous avons déjà parlé des tendances de l'Union nationale. Elles ont été habilement développées par M. Négrier, qui a expliqué que l'Union nationale avait dû se séparer de la Fédération des planteurs à priser parce que ses intérêts n'étaient pas les mêmes et qu'elle ne pensait pas comme le Lot sur la question des experts.

M. Négrier s'est déclaré satisfait des prix actuels et ne conseille pas aux planteurs de demander une augmentation, car ils seraient mal vus du ministre des finances.

Pour lui, l'avenir est dans des rendements plus élevés que l'on peut obtenir par de meilleures cultures et des plants nouveaux plus productifs.

En terminant, M. Négrier a complété sa pensée en déclarant que l'Union nationale entend collaborer avec l'administration des tabacs et que l'autre syndicalisme est une œuvre néfaste.

Le syndicalisme de la C. G. P. est tout différent, comme nous l'avons dit. Il a d'ailleurs été clairement développé par Léon Marre et Louis Delport.

Léon Marre a prouvé, textes en mains, que l'Union nationale avait voulu la scission si regrettable qui s'est produite, comme on sait, au Congrès de La Réole.

Par la lecture de l'« Officiel », il a démontré que M. Négrier, dans la question des expertises, n'avait pas respecté les décisions du Congrès de Vic-Bigorre, confirmées plus tard à la réunion de Bordeaux, et que si les planteurs avaient obtenu gain de cause dans l'élection des experts et l'augmentation des prix, ils le devaient aux seuls efforts de la C. G. P.

En terminant, l'orateur s'éleva avec force contre certaines paroles de M. Négrier et déclara que le syndicalisme de la C. G. P. ne sera point une œuvre de mort ni de ruine, mais de vie et de prospérité.

M. Négrier répliqua. Il défend le rôle de l'Union dans la question de l'amendement de Monzie. Il précise de nouveau sa pensée à savoir qu'il ne faut pas demander actuellement une augmentation, mais améliorer la culture et s'entendre avec l'administration.

Contre cette conception, Delport s'éleva avec énergie. Au milieu des bravos, il déclare que si l'Union prend le mot d'ordre auprès de l'administration, la C. G. P. le prend auprès des seuls planteurs.

Delport ne veut pas du favoritisme des primes, mais il réclame énergiquement la révision du règlement de culture et surtout l'augmentation des prix pour mettre plus de bien-être dans les familles des planteurs qui sont de braves gens attachés à la terre.

Si la République trouve des mil-

lions pour l'armée, les postiers et les instituteurs, elle doit trouver quelques centaines de mille francs pour les courageux producteurs de tabac qui empêchent la désertion des campagnes.

« Voilà notre programme et notre syndicalisme qui n'ont rien de révolutionnaire. Venez donc avec nous et au Congrès de Bergerac », dit-il en terminant, au milieu des acclamations.

La thèse de la C. G. P. est appuyée, en paroles vibrantes, par Régeau et Gauteron qui, au nom de l'Agénais, viennent tendre une main fraternelle aux planteurs lindiens et leur dire : « Syndiquez-vous tous et venez à nous, qui sommes dans la vraie tradition syndicaliste ».

Cette réunion est levée pour permettre au Syndicat de Lalinde de prendre une décision.

A 5 heures, la séance est ouverte de nouveau. Une discussion très animée s'engage parmi les syndiqués, qui se mettent d'accord, et laissent à leur bureau le soin de décider lui-même s'il faut s'affilier à la C. G. P. ou à l'Union nationale.

M. Pradier, qui a déployé au cours de cette réunion mémorable, beaucoup d'énergie et d'impartialité, fait alors procéder au vote. Par 5 voix contre un bulletin blanc et un abstention, le bureau décide l'affiliation à la C. G. P.

Ce vote, qui était attendu, est accueilli par les acclamations des syndiqués.

La C. G. P. est donc victorieuse sur toute la ligne et son syndicalisme triomphe une fois de plus. Ce vote aura un grand retentissement dans toute la Dordogne, et d'ores et déjà, le Congrès de Bergerac est assuré d'un éclatant succès.

Syndicat des vignerons libres

Samedi matin, le Syndicat des vignerons libres du Lot a été déclaré adjudicataire d'un important lot de vin à livrer au 7^e d'infanterie à Cahors.

Cette nouvelle sera certainement bien accueillie par les syndiqués qui constateront avec plaisir que M. Fréjaville, président, ne néglige rien pour leur être agréable dans l'intérêt de la viticulture.

Casse 1884

Les hommes de la classe 1884 sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu samedi soir 7 mars, à 9 heures, dans une des salles de la Mairie.

Ordre du jour : Organisation à l'occasion du cinquantenaire des hommes de la classe 1884, du « banquet du demi-siècle ».

Conseil de révision

Le conseil de révision aura lieu, pour le canton de Cahors-Nord, le jeudi 5 mars et pour celui de Cahors-Sud le vendredi 6 mars, à dix heures du matin.

Dans ces deux séances, le conseil aura à examiner 62 hommes pour le canton de Cahors-Nord et 70 hommes pour le canton de Cahors-Sud.

Tirs de combat

Le champ de tir de circonscription de Caillac sera mis à la disposition du 7^e régiment d'infanterie pendant les journées des 12, 14 et 15 mai 1914.

Le champ de tir de circonscription des Mazuts sera mis à la disposition du 7^e régiment d'infanterie pendant les journées des 26, 27, 28 et 29 mai 1914.

En correctionnelle

Nous apprenons que M. Marty, ex-bijoutier à Cahors, sera traduit en police correctionnelle sous l'inculpation de banqueroute simple.

Tribunal correctionnel

Audience du 2 mars 1914

L'audience de lundi a été entièrement consacrée à l'affaire de fraude sur le poids des marchandises, reproché à M. Bonal, industriel à Prayssac et à sa servante Mme Filhol.

Une trentaine de témoins ont donné des renseignements favorables sur les inculpés.

Après l'audition de ces témoins l'affaire a été renvoyée à une audience ultérieure pour les plaidoiries des avocats.

Théâtre de Cahors

TOURNÉE EDMOND SOUCHÉ

Nous rappelons que c'est ce soir, mardi 3 Mars, à 8 h. 1/2, au théâtre de Cahors, qu'aura lieu la représentation de

Vous n'avez rien à déclarer ?

pièce en 3 actes de MM. Hennequin et Veber, l'immense succès du Théâtre des Nouveautés, donnée par la Tournée Edmond Souché, avec le concours de Mlle Dhoruy des Folies-Dramatiques et des Galeries-St-Hubert, de Bruxelles.

Comme toujours, troupe de premier ordre composée de 15 artistes. Du reste, la valeur de la Tournée Edmond

Souché est suffisamment connue et justifiera l'empressement des spectateurs qui assisteront en grand nombre à la soirée de

Vous n'avez rien à déclarer ?

Trois heures du spectacle le plus gai qu'il soit. Le désir de l'impresario Edmond Souché à chacun de ses passages est de dérider les fronts moroses et d'égayar les visages les plus rembrunis.

Jusqu'à ce jour, ce rêve est devenu réalité. Il en sera de même avec *Vous n'avez rien à déclarer ?*

On commencera à 8 1/2 par un lever de rideau de M. Pierre Veber. A 9 1/4.

Vous n'avez rien à déclarer ?

Dernier passage *Coralie et C^o*.

Arrondissement de Cahors

Cazals

Foire du 27 février. — Par suite de sa coïncidence avec la foire de Gourdon, notre foire de vendredi dernier n'a pas eu son importance habituelle; certains marchés étaient cependant bien approvisionnés, mais les acheteurs étaient rares. Voici les principaux cours pratiqués.

Foirail aux bœufs. — Transactions lentes, cours stationnaires. Bœufs d'attelage de 900 à 1.100 fr. deuxième catégorie, 700 à 850 fr.; bouvillons, de 400 à 600 fr.; le tout la paire; bœufs gras pour boucherie, de 40 à 43 fr. les 50 kilos, poids vif; veaux, 1,10 le kilo.

Marché aux porcs. — Très peu garni; nourraux, de 40 à 45 fr.; porcelets, de 15 à 25 fr., selon grosseur; porcs pour la boucherie, 55 fr. les 50 kilos.

Halle aux grains. — Blé, 25 fr.; maïs, 18 fr.; seigle, 16 fr.; avoine, 11 fr.; pommes de terre, 8 fr.; haricots, de 30 à 32 fr. le tout fhectoilitre.

Marché à la volaille. — Poules et poullets de 80 à 90 centimes; dindes, 70 centimes; lapins, de 40 à 45 centimes, le tout le demi-kilo; les œufs valaient 80 centimes la douzaine.

Quelques lots de truffes sont vendus de 5 à 6 fr. le kilo; cette récolte touche à sa fin.

Peu de jardinage, vente facile à de bons prix.

Lauzès

Soirée récréative. — Dimanche dernier, a été donnée à Lauzès, dans la salle d'école de filles, une soirée récréative; elle était donnée par les élèves et anciennes élèves de Mme Capoulade, notre sympathique institutrice.

L'espace restreint dont nous pouvons disposer dans ce journal, ne nous permet pas de dire ici tout le bien que nous pensons des diverses pièces jouées et des artistes.

Le programme était le suivant: 1^{re} partie. I. Moun biel Quercy, chœur; II. La Robe neuve, très bien chantée par la charmante Angèle Richard, mais avec un peu d'émotion; III. La leçon à la poupée, admirablement débitée par Mlle Escribe; IV. Dors mon gas, nourrice bretonne bercant son gas. Ce rôle a été très bien tenu par Mlle Yvonne Floyrac; V. Les cinq doigts de la main, parlé par la joliette J. Cassayre; VI. Les mouchoirs de Cholet, par Mlle Léonie Poudjade, qui avec la forte voix que chacun lui connaît, a obtenu du succès; VII. Le Pot au feu d'Isabelle. Le rôle principal était tenu par Mlle Marie-Jéhanne Delfau, laquelle s'en est bien sortie et a été très applaudie du public, ainsi que Mlles Yvonne Floyrac, Marthe Richard, Yvonne Lompech et Maria Cazals, qui avaient également un rôle dans cette pièce;

2^e partie. — VIII. Le petit Chaperon rouge. Admirablement chanté par Mlle Raymond Cassayre; IX. La valse des mains, par toutes les petites filles; X. La laitière et le pot au lait, très bien débité par Mlle Marie-Jéhanne Delfau; XI. Que voulez-vous la belle? chœur bien chanté par Mlles Maria Cazals; Alice Lacaze; Gabrielle Couderc et Louise Maravelle; XII. Suzon en chemin de fer; Mlle Berthe Bouscary, habillée en vieille paysanne, va voir sa tante Madelon à Paris; elle emporte avec elle, deux énormes paniers, remplis de victuailles, et un immense parapluie bleu. Elle arrive sur la scène, pose ces divers objets et nous raconte, au milieu d'un fou rire de toute la salle, son premier voyage en chemin de fer. Les applaudissements ne lui ont pas été ménagés; XIII. Appel aux riches, très-bien déclamé par Mlle Odette Auriel; XIV. Le Biniou, admirablement chanté par Mlle Antoinette David.

Le public a applaudi cette voix si sympathique et si juste; XV. Et enfin, le clou: La meunière du moulin joli. Le principal rôle, la meunière, a été parfaitement tenu par Mlle Berthe Bouscary. Comme personnages, dans cette pièce, étaient: La Baronne (Mlle Léonie Périé); La Marquise (Mlle Antoinette David); Victoire (Mlle Léonie Poudjade); Melle (Mlle Lucie Bouscary) et Fanchette (Mlle Odette Auriel). Du commencement à la fin, cette pièce a fortement intéressé le public, qui n'a pas ménagé ses bravos et ses applaudissements, à tous les rôles, qui tous ont très bien joué le rôle qui leur a été assigné.

La satisfaction du nombreux public, et les applaudissements nourris et répétés, ont dû récompenser, dans une certaine mesure, les efforts heureusement combinés des personnages.

Cette satisfaction, en bravos et en applaudissements, allaient aussi à Madame Capoulade, notre sympathique institutrice, à laquelle nous devons cette belle et agréable soirée. Elle a fait preuve de beaucoup de tact; elle a montré qu'elle connaissait admirablement le caractère de ses élèves et anciennes élèves. Aussi les rôles, avaient-ils été très bien distribués.

Toutes les jeunes filles qui ont joué des rôles, méritent notre élogé, mais on nous permettra bien cependant, de décerner ici, un élogé tout spécial à Mlles Berthe Bouscary, Antoinette David et Léonie Périé.

La conclusion? C'est qu'on a passé une agréable soirée.

Gaillac

Exposition agricole. — Notre compatriote, M. Jean Brunet, propriétaire au Mas-de-Laroque, a obtenu une médaille d'argent, grand module, au concours agricole de Paris.

Nos félicitations.

Montcuq

Conférence agricole. — Le dimanche 8 mars, M. Douaire, professeur départemental d'agriculture, se rendra à la mairie de Montcuq pour procéder à l'organisation d'une mutuelle-bétail.

Les propriétaires d'animaux sont priés d'y assister.

Etat civil. — Depuis le 1^{er} janvier 1914, ont été enregistrés: 6 décès, 1 naissance, 2 mariages.

Saint-Géry

Planteurs de tabac. — Le Syndicat des planteurs de tabac s'est réuni dimanche 1^{er} mars, à la mairie de Saint-Géry sous la présidence de M. Couderc, Président.

Celui-ci a passé en revue les principaux faits de l'année concernant les planteurs.

Lecture a été donnée de la circulaire du bureau de la Fédération. La nomination du bureau, réélu en entier et à l'unanimité, a donné lieu à une exposition de sympathie exprimée par M. Boyé, planteur à Bouziès-Bas, lequel a été élu avec enthousiasme, Vice-Président.

Trois délégués ont été désignés pour assister au Congrès de Bergerac, se sont: E. Couderc, Président, E. Bouzou, Vice-Président, J. Marcenac, membre.

Le Président a fait l'exposé de la situation morale du Syndicat et le Trésorier l'exposé de la situation financière.

L'esprit syndicaliste est bon, mais les finances sont précaires; M. Marcenac émet un vœu tendant à la suppression des classements dits: robes; et à l'augmentation des prix de série comme il suit: 1^{re} qualité 180 fr. les 100 kilogram., 2^e qualité 150 fr., 3^e qualité 130 fr.

M. Roques dit être partisan de cette augmentation, mais veut le maintien des classements: robes. — Adopté.

M. Roques émet le vœu qu'à la place des manquants on puisse mettre une plante quelconque sans encourir les procès-verbaux administratifs.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Etat civil du mois de février. — Naissances: Paul Senerzergues; Jeanne Soulié; Jeanne Odette Marroufin, jumelles; Adeline Maniot; Marie-Louise Capval.

Mariage: Pierre Bos, ouvrier boulanger et Alice Choulet, sans profession.

Décès: Pierre Verdié, 63 ans, à Puy-de-Corn; Anastasie Suq, veuve Causade, 63 ans, au Pont-du-Pin; Julie Bonafouisse, couturière, 70 ans, hospice; Antoine Pinquie, 68 ans, place des Carmes; Rosalie Teysseire, 80 ans, à Ceint-d'Eau; Jeanne Ducher, veuve Pauly, 76 ans, rue du Consulat; Louis Puniel, ex-employé de banque, 84 ans, aux Cordeliers; Jean Agreché, berger, 70 ans, hospice; Pauline Pinquie, veuve Derruau, 74 ans, hospice; Jean Ladirat, 68 ans, rue Baduel; Rosalie Latapie, épouse Vialars, 61 ans, rue du Pin; Marie Rauffet, veuve Descamps, 63 ans, rue Gambetta; Jean Bruel, 66 ans, hospice; François Fel, 65 ans, rue du Ségala; Joseph Carayrou, dit Germain, 64 ans, à Conjac.

Tribunal correctionnel. — Audience du 28 février — Antoine Ribayrol, 28 ans, de Prudhomat, violation de domicile, affaire mise en délibéré et jugement renvoyé à huitaine.

— Une condamnation par défaut à 50 fr. d'amende pour infraction à la police des chemins de fer.

— Denis Vermande, vingt et un ans, et Albert Bouissou, vingt-huit ans, de Sénailac, sont poursuivis pour coups et blessures, le prononcé du jugement est renvoyé à huitaine.

— Sept condamnations à 5 fr. d'amende contre sept Espagnols pour infraction à la loi sur les étrangers.

Cajarc

Noctambules. — Malgré la rigueur de la température, les jours gras ont été, cette année, très joyeusement fêtés à Cajarc et plusieurs bals fort animés ont clôturé la série des réjouissances.

On nous informe cependant que la gendarmerie a eu à verbaliser, notamment dans la nuit du lundi au mardi, contre un ou plusieurs noctambules dont les chants et les cris étaient, paraît-il, de nature à troubler la tranquillité des habitants. Toutefois nous aimons à espérer, qu'étant donné leurs bons antécédents, les inculpés bénéficieront dans une large mesure des circonstances atténuantes.

Mercuriales. — Favorisée par le beau temps, notre foire du 25 février a été importante. Tous les marchés étaient bien approvisionnés. L'animation a été surtout grande sur le foirail aux bœufs et aux moutons. A signaler une légère hausse sur l'espèce bovine; aussi les transactions ont été très nombreuses. Voici les cours pratiqués:

Au foirail: Bœufs d'attelage: première catégorie, de 1.050 à 1.450 fr.; deuxième catégorie, de 900 à 1.000 fr.; bœufs secondaires, de 900 à 950 fr.; bœufs ordinaires, de 800 à 890 fr.; vaches de travail, de 700 à 800 fr.; vaches suitées, de 500 à 600 fr.; vaches laitières, de 650 à 800 fr.; taureaux, de 350 à 500 fr.; génisses de corde, de 400 à 600 fr.; le tout la paire.

Marché aux moutons: Brebis, de 30 à 35 fr.; brebis avec couple, de 45 à 55 fr.; moutons de race, de 35 à 40 fr.; moutons communs, de 25 à 35 fr., suivant grosseur; agneaux, de 25 à 30 fr.; agnelots, de 15 à 22 fr., suivant grosseur, le tout la pièce.

Viande de boucherie: Bœufs gras, de 38 à 42 fr.; vaches, de 34 à 38 fr.; moutons, de 42 à 45 fr.; veaux de 50 à 55 fr.; le tout le 50 kilos poids vif.

Foirail aux porcs: Porcs gras: première qualité, de 54 à 56 fr.; deuxième qualité, de 52 à 54 fr.; troisième qualité, de 48 à 52 fr., les 50 kilos; nourraux, de 30 à 60 fr. l'un; porcelets, de 12 à 25 fr. pièce, suivant âge, grosseur et qualité.

A la halle: Blé de première qualité, de 21 à 22 fr.; de deuxième qualité, de 20 à 21 fr.; avoine, de 9 à 10 fr.; maïs, de 17 à 18 fr.; seigle, de 16 à 16 fr. 50; orge, de 14 à 15 fr.; vesces blanches, de 29 à 30 fr.; vesces noires, de 24 à 25 fr.; haricots, de 28 à 30 fr.; pommes de terre, de 6 à 6 fr. 50; graine d'espérance, de 11 à 12 fr., le tout fhectoilitre; graine, de luzerne, de 48 à 50 fr.; graine de trèfle de 60 à 70 fr.; graine de betterave, de 70 à 80 fr., le tout les 100 kilos.

Avenue de la Gare: Œufs, de 1 fr. 40 à 1 fr. 20 la douzaine; poulaudes, de 7 à 8 fr.; poules, de 5 à 6 fr.; gros poulets, de 6 à 7 fr.; poulets de grains, de 3 fr. 50 à 4 fr. 50; pintades, de 5 à 6 fr.; dindes, de 12 à 16 fr.; dindons, de 10 à 14 fr.; canards, de 7 à 8 fr.; pigeons, de 1 fr. 50 à 1 fr. 75, le tout la paire; lapins domestiques, de 35 à 45 cent.; beurre, de 1 fr. 25 à 1 fr. 50, le tout le demi-kilo.

Place du Pont: Très peu de truffes, vendues à 4 fr. ou 4 fr. 50 le demi-kilo; grives, 50 cent.; tourdes, 20 cent.; merles, 25 cent.; bécasses, 3 fr. à 3 fr. 50; bécassines, 2 fr. 50 à 3 fr.; canards sauvages, 2 fr. 50 à 3 fr., le tout la pièce; pommes de Brive, de 4 à 6 fr.; pommes ordinaires, de 3 à 4 fr., le tout fhectoilitre.

Marché aux légumes: Grand approvisionnement de légumes de toutes sortes. Ventes à des prix ordinaires. Malgré l'affluence, pas d'accidents ni d'incidents à signaler. Prochaine foire, le 10 mars.

Marcihac

Chez les Planteurs. — Les membres du syndicat des planteurs de tabac de Marcihac se sont réunis dimanche dernier 1^{er} mars, à neuf heures du matin, sous la présidence de M. Garrigues président. L'assistance est nombreuse.

M. Marcenac secrétaire, donne lecture de la circulaire du Bureau de la Fédération invitant le syndicat à procéder à la désignation des délégués devant assister au 7^e Congrès national des planteurs de tabac. Ce congrès doit avoir lieu à Bergerac (Dordogne) les 13, 14, 15 mars prochain.

Nos amis Emile Delmas et André Marcenac expert des tabacs, sont choisis comme délégués à l'unanimité.

Le camarade Couderc expose ensuite qu'un banquet sera offert à M. Delport, président de la Fédération dans le courant du mois à Marcihac. Il exhorte les planteurs à y venir nombreux.

Le trésorier perçoit ensuite les cotisations des membres retardataires. La séance est levée à dix heures.

Cardaillac

Notre foire. — Favorisée par un temps un peu froid, mais superbe pour la saison, notre 10^e foire a eu une très grande importance, grâce à la bonne volonté des habitants et aux sacrifices faits par les commerçants et la municipalité, nos foires sont appelées à prospérer de plus en plus. Beaucoup de bestiaux amenés des communes limitrophes et nombreux étaient les marchands forains qui

avaient été encouragés par les recettes fructueuses des foires précédentes.

Voici les cours pratiqués:

Foirail aux bœufs. — Marché très animé et bien garni. Forts bœufs d'attelage, de 950 à 1.450 fr.; bœufs moyens, de 800 à 900 fr.; gros bœufs d'Auvergne, de 500 à 700 fr.; vaches, de 800 à 1.000 fr. le tout la paire. Pour la boucherie, les bœufs ont valu de 39 à 43 fr. les 50 kilos, poids vif.

Le concours des veaux de lait a été très réussi et avait attiré la belle qualité. Ils se sont vendus de 1 fr. 10 à 1 fr. 25 le kilo.

Foirail aux brebis. — Beaucoup de bestiaux amenés et vente très active. Moutons de première qualité, de 40 à 55 fr.; de deuxième qualité, de 25 à 40 fr.; brebis, de 25 à 38 fr. agneaux pour la boucherie, de 0,95 à 1 fr. 05; moutons, de 0,85 à 0,90; chevreaux de 0,70 à 0,75, le tout le kilo.

Marché aux porcs. — Peu de cochons gras, la saison étant avancée et vendus de 48 à 55 fr. les 50 kilos, poids vif; hivernaires, de 30 à 70 fr.; porcelets, de 20 à 35 fr., selon grosseur.

La volaille s'est vendue aux mêmes cours et les œufs, de 0,90 à 0,95 la douzaine.

Comme aux foires précédentes, de nombreuses primes ont été distribuées aux premiers marchés faits. Pas d'accidents ni d'incidents à signaler.

Gorn

Bureau d'assistance. — Dans la réunion de dimanche dernier, le bureau d'assistance de la commune de Gorn, a été constitué de la façon suivante pour l'année 1914.

Président: M. Emile Labanhie maire; vice-président: M. Adrien Navet; ordonnateur: M. Louis Beulaguet adjoint; membres: MM. Réveillac, Marnhes, Pezet, Quercy.

Appelé à prendre les mesures nécessaires pour la mise en application de la loi sur l'assistance aux femmes en couches, il a désigné Mme Bouzou institutrice comme dame visiteuse et Louis Beulaguet adjoint pour signer les bons.

Deux mères indigentes ont été admises au bénéfice de la nouvelle loi: Maria G... femme P... et Joséphine S... femme C... toutes deux domiciliées à Courmillou.

Il a été procédé ensuite à la révision de la liste des indigents admis au bénéfice de l'assistance médicale gratuite.

Les demandes d'assistance aux vieillards présentées par la veuve D... et le sieur B... ont été rejetées; seul, ce dernier recevra provisoirement un secours en nature (pain) pendant l'année 1914.

Conseil municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni dimanche 22 février à 11 heures du matin sous la présidence de M. Labanhie maire.

Absents: MM. Réveillac et Magot. M. le Maire a communiqué au Conseil les états des dépenses occasionnées par l'assistance médicale gratuite pendant le 2^e semestre 1913. Ces états s'élevaient à 58 fr. 50 pour les médecins et 29 fr. 50 pour les pharmaciens ont été approuvés.

Appelé ensuite à s'occuper de la liste des indigents et de l'assistance aux femmes en couches, le Conseil a ratifié toutes les propositions du Bureau d'assistance.

Enfin un vœu a été émis en faveur des secrétaires de mairie et demandant que leur traitement soit augmenté et mis en partie à la charge du département et de l'Etat.

Séance levée à midi et demi.

Saint-Céré

Abattoir. — Pendant le mois de février il a été abattu: 4 bœufs, 27 veaux, 20 moutons, 18 agneaux, 27 porcs. Au total 145 animaux qui ont produit 9.682 kilos de viande nette.

Etat civil du mois de février. — Naissances: deux filles.

Mariage: André Lafage, et Maria Barral.

Décès: Marie Ségeric, veuve Pougé 91 ans, à l'hospice, Marie Cassan, veuve Ters, 76 ans, rue Faidherbe, Louise Roubert, 62 ans, épouse Delpéche, aux Tuilleries, Jean-Baptiste Chasseing, 76 ans, rue Pasteur, Célestine Larrivé, veuve Laporte, 74 ans, avenue Victor-Hugo, Félicité Alquié, 32 ans, impasse Sainte-Spérie.

Arrondissement de Gourdon

Martel

Au sujet d'Uxellodunum. — Nous extrayons d'une revue corrézienne le passage qui suit.

« Le comité d'études d'Uzerche a pris la sage décision de confier à un groupe de savants qui se réunirait à Brive, la question d'identification d'Uxellodunum.

« Nous applaudissons de tout cœur à cette initiative qui comporte une solution dont nous avons ici même, en septembre dernier lancé l'idée.

« Et le jour où elle se réalisera nous aurons le plaisir de nous associer côté des défenseurs du Puy-d'Issolud et en face de ses irréductibles adversaires qui faute de fontaine tarie et de galerie humide en communication, perdront une fois de plus leur fameux procès. »

Bibliographie

Mesdames,
Mesdemoiselles,
Habillez-vous à la Mode de France
AVEC LES
Patrons Français
"ECHO"
(P. F. E.)
coupés à Paris et édités par le
PETIT ECHO de la MODE
Dans le numéro de cette semaine:
2 Patrons gratuits, dont un Corsage pour Dames
- 1 Fauteuil de Broderies étonnantes -
1 Supplément littéraire - 25 Modèles inédits
de Robes pour Dames et Jeunes Filles -
10 Modèles de Chemisettes - 28 Chapeaux
nouveau - 2 Robes de Fillettes - 1 Page
de Travaux (Kimono en Irlande étoilé de roses)
En Vente
partout: 10^c. REMBOURSÉS par un bon
de 0,40
Envoi franco contre 0 fr. 10 de l'Album
des Modèles de Printemps et d'Été.
Ecrire à M. ORSONI, 5, rue Lemaignan
PARIS (14^e arrondissement.)

LES VACANCES DE PAQUES Sur la Côte d'Argent

Les Services d'Auto-Cars de la C^o des Chemins de fer du Midi

Nous apprenons que la Compagnie des Chemins de fer du Midi organisera pendant les vacances prochaines de Paques, au départ de Biarritz et de St-Jean-de-Luz, des services d'Auto-Cars qui desserviront à travers le Pays Basque franco-espagnol deux circuits extrêmement pittoresques: l'un, se déroulant entre Biarritz et Bilbao, en bordure du golfe de Gascogne, dans les provinces du Guipuzcoa et Biscaye; allie, au charme des paysages maritimes, le pittoresque des villages de vallées basques espagnoles; l'autre, reliant Biarritz et Pampelune, pénètre au cœur du pays basque français et de la Navarre espagnole, dans une région montagneuse de toute beauté, aux multiples souvenirs historiques.

Chacun de ces circuits sera parcouru en deux journées.

Les étapes du premier circuit seront, à l'aller: Hendaye; St-Sébastien; Zarauz (déjeuner); Deva où commence l'admirable route de la Corniche, Cantabre qui, sur 50 kilomètres, serpente le long d'une côte aux merveilles découpées, embaumée de la senteur des bois de pins et d'eucalyptus; les pittoresques ports de pêche de Motrico et d'Ondarroa, abrités dans leurs anse rocheuses et Guernica.

On passera, au retour, par Eibar, la ville sainte du Pays Basque espagnol; le célèbre monastère de Loyola, merveille de la province du Guipuzcoa (déjeuner); Tolosa et St-Sébastien.

Dans la première journée du second circuit, on passera par Ascain, Ainhoa, le Col de Maya (602 m.), la belle vallée de Bastan dont la capitale est Elizondo (déjeuner), Pampelune, capitale de la Navarre, avec sa multitude de clochers, ses maisons à balcons, sa magnifique cathédrale, donnera une saisissante vision d'Espagne. Au retour, la route après avoir parcouru le plateau et les belles hauteurs de Burguete, franchit la crête au col historique de Roncevaux ou d'Ibaneta (1.057 m.). Monastère célèbre et descend la belle vallée de Valcarlos (déjeuner). On regagnera Biarritz par la charmante petite ville archaïque de St-Jean-Pied-de-Port, Cambo et St-Jean-de-Luz.

ANNUAIRE OFFICIEL 1914

Vient de paraître

A l'imprimerie du Journal du Lot

L'ANNUAIRE OFFICIEL

Du département du Lot

Nombreux renseignements
Liste des principaux Commerçants
du département.

Prix: 2 francs. — Envoi franco contre mandat de 2 fr. 30, adressé au Journal du Lot.

GUÉRISSEZ-VOUS PAR LES PLANTES

Tous les remèdes minéraux et chimiques empoisonnent votre sang et blessent vos organes. *Vois qui souffres, écris-les à M. Warré, Curé de Martainville (Somme)* il vous indiquera sans frais le remède toujours bienfaisant, jamais nuisible, que Dieu a mis dans la nature pour guérir toute maladie. *Leur remède, chacun des maux dont souffre l'humanité: Leucémie, épilepsie, goutte, rhumatisme, anémie, constipation, eczéma, asthme, diabète, hydrocèle, neurasthénie, obésité, retour d'âge, hémiparésie, sciatique, tuberculose, incontinence d'urine, crampes de lait, gravelle, hémorroïdes, etc.*

ON DEMANDE

en raison de l'ouverture des nouvelles lignes de tramways, des

RECEVEURS-WATTMEN

S'adresser: Direction des Tramways de l'Est Parisien, rue Floreal, aux Lilles (Seine).

BULLETIN FINANCIER

Paris le 2 Mars 1914

La tendance du marché a été soutenue et les cours sont presque tous en hausse sur samedi. Par contre, les affaires sont demeurées extrêmement calmes.

Notre 3%, qui a été l'objet de rachats pour le compte de vendeurs de primes, s'avance à 88,12.

Les fonds d'Etats étrangers sont plutôt fermes. L'Extérieure espagnole progresse à 90,65, l'Italien à 96,87 et le Serbe à 82. Le Turc reste à 86,70. Les emprunts russes gagnent un peu de terrain. Le 3% 1891 termine à 76,75, le 1896 à 73,55, le 5% 1906 à 104,20, le 4 1/2 1909 à 98,10 et le Consolidé à 91,47.

Nos établissements de Crédit s'inscrivent en légère amélioration. La Banque de Paris cote 1682, le Comptoir d'Escompte 1050, le Crédit Foncier 907, le Crédit Lyonnais 1703 et la Société Générale 815.

Dans le groupe des chemins français, le Lyon passe à 1305, le Nord à 1715 et l'Est à 928.

Le Rio-Tinto est lourd à 1771.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro notre intéressant feuilleton.

Les plus renommées,
les plus belles
variétés de
ROSIER
SONT
OELLES DE SOUPERT & NOTTING
à LUXEMBOURG (G4-Duché)
FOURNISSEURS DE 6 ROIS
Premiers spécialistes établis depuis 1855.
Magnifique catalogue illustré franco.
COLIS-REGLAME: 20 rosiers nains 9 fr. 75
ou 15 sarmenteux merveilleux 9 fr. 75.

AVIS

LES CRÉANCIERS de la PRÉVOYANCE, la CAISSE GÉNÉRALE DES VALEURS A LOTS, le BIEN SOCIAL, la SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ÉPARGNE, le CRÉDIT FINANCIER DE FRANCE, sont informés que par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal Civil de la Seine, en date du neuf décembre mil neuf cent treize, Monsieur Wilmoth, administrateur judiciaire près le Tribunal Civil de la Seine, officier de la Légion d'Honneur, a été chargé d'établir la liste de toutes les personnes pouvant faire valoir leurs droits sur les sommes ou valeurs dont Monsieur Wilmoth a été constitué séquestre.

En conséquence, tous ceux qui ont été en relations d'affaires avec les Etablissements précités sont priés de vouloir bien adresser de suite, et en tout cas avant le trente-un mars mil neuf cent quatorze, dernier délai, à Monsieur Wilmoth, 17, rue Bonaparte, à Paris (6^{me}), toutes les quittances et certificats d'inscription justifiant les versements.

Les ayants-droit stipuleront dans leur demande la nature des titres qu'ils doivent recevoir aux termes de leur contrat. La liquidation exigera trois mois environ.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Chemins de fer d'Orléans, du Midi, du Nord de l'Espagne, de Madrid-Saragosse-Alicante, Adalous (ancienne réseau et ligne de Bobadilla à Algésiras) et du Sud de l'Espagne.

Voyages en Espagne et au Maroc

Semaine Sainte — Foire de Séville
A l'occasion de la Semaine Sainte, des Fêtes de Pâques à Madrid et de la Foire de Séville (18 au 21 avril), ainsi que des nombreuses fêtes qui ont lieu au printemps en Espagne, la Compagnie d'Orléans délivrera du 28 mars au 15 mai au départ de Paris et de toutes les gares et stations de son réseau, des billets spéciaux de 1^{re} et 2^e classes, à prix très réduits, permettant d'atteindre Madrid, Cordoue, Séville, Cadix, Grenade, Malaga et Algésiras et comportant dix itinéraires différents.

Exemples :

- 1^{er} Itinéraire : Paris à Madrid et retour : 1^{re} classe 180 fr., 2^e cl. 129 fr.
- 2^e Itinéraire : Paris à Séville et retour : 1^{re} classe 250 fr., 2^e cl. 183 fr.
- 5^e Itinéraire : Paris à Algésiras et retour : 1^{re} classe 286 fr., 2^e cl. 209 fr.

9^e Itinéraire : Paris à Séville, Grenade, Moreda, Baeza, Madrid et retour : 1^{re} classe 276 fr., 2^e cl. 202.

Validité pour le retour jusqu'au 30 juin 1914, dernière date pour l'arrivée du voyageur à son point de départ. Faculté d'arrêt : en France, à Bordeaux, Bayonne et Hendaye ; en Espagne, à tous les points du parcours. Les voyageurs trouveront à Madrid des billets d'aller et retour à prix très réduits leur permettant de visiter l'Escorial, Avila, Ségovie, Tolède, Aranjuez et Guadalajara.

Excursions en Andalousie, à Algésiras, Gibraltar et au Maroc

Du 28 mars au 25 mai, les voyageurs trouveront à Cordoue et à Séville des billets d'excursion à prix très réduits valables 30 jours, avec arrêts facultatifs, pour Xérès, Cadix et Grenade et retour à Séville ou Cordoue ainsi que pour Gibraltar.

Services rapides quotidiens par trains rapides et trains de luxe, notamment :

Sud-express quotidien entre Paris et Madrid ;

Andalousie-express quotidien entre Madrid et Séville en mars et avril.

Maroc-express, service rapide bi-hebdomadaire pour Algésiras et Gibraltar. Traversée d'Algésiras à Tanger en 2 heures 1/2 environ.

Pyrénées et Golfe de Gascogne

Billets d'aller et retour individuels pour les stations thermales, balnéaires et hivernales, délivrés toute l'année de toutes les gares du réseau, valables 33 jours avec faculté de prolongation et comportant une réduction de 25 0/0 en 1^{re} classe et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classe.

Billets d'aller et retour de famille pour les stations thermales, balnéaires et hivernales, délivrés toute l'année de toutes les stations du réseau sous condition d'un minimum de parcours de 300 kilomètres aller et retour, réduction de 20 à 40 0/0 suivant le nombre de personnes, validité 33 jours avec faculté de prolongation.

Billets d'excursion délivrés toute l'année au départ de Paris avec 5 itinéraires différents via Bordeaux ou Toulouse, permettant de visiter Bordeaux, Arcachon, Bayonne, Hendaye, Biarritz, Pau, Lourdes, Bagnères-de-Bigorre, Luchon, etc., validité 30 jours avec faculté de prolongation. Prix, 1^{re}, 3^e, 4^e et 5^e itinéraires : 1^{re} classe, 164 fr. 50 ; 2^e classe, 123 fr. — Prix, 2^e itinéraire : 1^{re} classe, 163 fr. 50 ; 2^e classe, 122 fr. 50.

Cartes d'excursions individuelles et de famille dans le Centre de la France et les Pyrénées, divisés en 7 zones, délivrées au départ de Paris et des principales gares du réseau du 15 juin au 15 septembre pour les zones A, B, C, D et E, et du 1^{er} décembre au 1^{er} mars pour les zones F, G et dont aux voyageurs le droit de circu-

ler à leur gré dans la zone de libre circulation choisie par eux, validité un mois avec faculté de prolongation.

Pour les cartes de famille, la réduction varie suivant le nombre des personnes de 10 à 50 0/0.

NOTA. — Pour plus amples renseignements consulter le « Livret Guide officiel » de la Compagnie d'Orléans adressé « franco » contre l'envoi de 0 fr. 50 à l'Administration Centrale du chemin de fer d'Orléans, 1, Place Valhubert à Paris, bureau du Trafic-Voyageurs (Publicité).

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris Quai-d'Orsay une exposition permanente d'environ 1600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes des régions desservies par son réseau.

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste
Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'Ecole Dentaire de France
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
et des Ecoles Normales
8, RUE FÉNELON, en face la Halle
Consultations de 9 à 6 heures

Le Foyer Familial, Société d'Épargne, Nuptialité, Natalité, Invalidité, Maisons, Combin. nouv. dem. Insp. Direct. Départementaux et Agents. App^{ts} et fortes commissions. Ecr. av. Référ. 19 rue Bergère, Paris.

Le propriétaire-gérant :
A. COUESLANT.

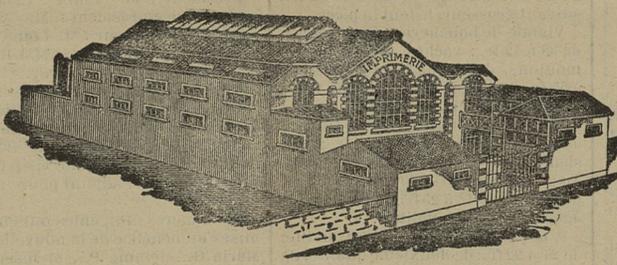
MARCHÉ DE LA VILLETTE

Lundi 2 Mars 1914

ESPÈCES	ENTRÉES		REVENU	PRIX PAR 1/2 KILOG.		
	DIRECTES	au Marché et à l'Abattoir		1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité
Bœufs.....	3.275	1.035	874	0,80	0,76	0,70
Vaches.....	1.494			0,76	0,72	0,68
Taureaux.....	407			0,72	0,70	0,66
Veaux.....	1.408	1.980	37	1,05	1,00	0,95
Moutons.....	20.117	7.540	4.178	1,15	1,10	0,97
Porcs.....	4.485	3.722		0,52	0,50	0,49

OBSERVATIONS. — Vente mauvaise sur toutes les marchandises. Les provenances du Lot, du Lot-et-Garonne, de l'Aveyron et du Cantal ne peuvent être classées qu'en deuxième et troisième qualités.

IMPRIMERIES A. COUESLANT
CAHORS (Lot)



← USINE DE CAHORS →

ALENÇON (Orne)

21 PRESSES

Installation Moderne

Travaux en tous genres

LIVRAISON RAPIDE. -- PRIX MODÉRÉS

SERVICE D'HIVER (1913-14)

De Paris à Toulouse par Cahors

	739	8	1123	121	23	35	1125
	OMNIBUS	RAPIDE	OMNIBUS	RAPIDE	EXPRESS	DIRECT	OMNIBUS
	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.
PARIS (Orsay) dép.	—	8 20	—	19 »	20 27	22 51	—
PARIS (Aust.) dép.	—	8 30	—	19 10	20 37	23 4	—
LIMOGES (arr.)	3 16	14 12	—	0 47	2 28	8 34	—
BRIVE (arr.)	6 18	15 41	—	2 29	4 5	12 5	—
Gignac-Cressensac (dép.)	6 45	15 48	15 58	2 35	4 14	13 12	19 25
SOULLAC (arr.)	7 40	—	16 52	—	4 49	14 6	20 3
CAZOUËLES (dép.)	7 45	—	16 54	—	4 52	14 10	20 43
Lamothe-Fénéton	8 9	—	17 2	—	—	14 38	20 52
Nozac	8 19	—	17 23	—	—	14 44	21 20
GOURDON	8 31	—	17 40	—	5 17	14 56	21 33
Saint-Clair	8 40	—	17 49	—	—	15 5	21 43
Dégagnac	8 51	—	18 »	—	—	15 16	21 55
Thézac-Peyrilles	9 2	—	18 11	—	—	15 27	22 7
Saint-Denis-Catus	9 13	—	18 23	—	—	15 38	22 19
Espère	9 22	—	18 33	—	—	15 47	22 30
CAHORS (arr.)	9 32	17 18	18 43	4 5	5 53	15 57	22 41
Sept-Ponts (dép.)	9 41	17 23	18 58	4 9	5 58	16 7	23 »
Brive (arr.)	9 51	—	19 8	—	—	16 18	23 12
Cieureac	10 5	—	19 22	—	—	16 34	23 29
Lalbenque	10 12	—	19 29	—	—	16 42	23 38
Causseade	10 45	18 »	20 2	—	6 35	17 17	23 49
MONTAUBAN arr.	11 19	18 26	20 36	5 9	7 1	17 54	24 8 56
TOULOUSE arr.	12 31	19 16	21 57	6 »	7 50	20 »	10 36

De Toulouse à Paris par Cahors

	42	16	1140-1128	1132 (*)	4	122	700	1136
	RAPIDE	EXPRESS	OMNIBUS	OMNIBUS	EXPRESS	RAPIDE	OMNIBUS	OMNIBUS
	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.
TOULOUSE... d.	13 »	16 45	15 47	18 3	20 45	23 37	5 18	9 16
MONTAUBAN... d.	13 49	17 37	16 37	19 59	21 34	0 27	7 15	10 47
Causseade.....	—	17 59	17 16	20 42	21 57	—	7 56	11 25
Lalbenque.....	—	—	17 54	21 25	—	—	8 38	12 »
Cieureac.....	—	—	18 2	21 34	—	—	8 47	12 8
Sept-Ponts.....	—	—	18 13	21 46	—	—	8 59	12 19
CAHORS... (arr.)	14 45	18 36	18 21	21 54	22 35	1 23	9 7	12 27
Espère (dép.)	14 49	18 43	19 4	5 50	22 40	1 27	9 30	12 32
St-Denis-Catus	—	—	19 17	6 20	—	—	9 42	12 37
Thézac-Peyrilles	—	—	19 45	6 36	—	—	9 54	12 42
Dégagnac.....	—	—	19 54	6 45	—	—	10 7	12 47
Saint-Clair.....	—	—	20 3	6 54	—	—	10 16	12 52
GOURDON.....	—	—	19 24	7 11	23 22	—	10 25	12 57
Nozac.....	—	—	20 26	7 20	—	—	10 38	13 2
Lamothe-Fénéton	—	—	20 35	7 30	—	—	10 46	13 7
CAZOUËLES.....	—	—	20 49	7 44	—	—	10 53	13 12
SOULLAC... (d.)	15 47	19 45	20 57	7 52	23 43	—	11 15	13 17
Gignac-Cressensac	15 48	19 47	21 3	8 4	23 46	—	11 18	13 22
Brive (arr.)	16 23	20 22	22 2	9 7	0 22	2 58	11 43	13 27
Cieureac	16 28	20 31	—	9 25	0 28	3 5	11 48	13 32
Lalbenque	16 42	4 36	—	19 5	8 47	10 32	11 53	13 37
Causseade	17 17	4 46	—	19 14	8 56	10 41	12 5	13 42
MONTAUBAN arr.	18 19	—	—	—	—	—	12 11	13 48
TOULOUSE arr.	19 16	—	—	—	—	—	12 18	13 54

De Cahors à Libos

	6 3	7 28	12 40	18 52
CAHORS. — dép.	6 3	7 28	12 40	18 52
Mercuès	6 17	7 50	12 54	19 7
Douelle (Arrêt)	6 21	—	12 58	19 11
Parnac	6 28	8 8	13 5	19 19
Luzech	6 34	8 19	13 11	19 27
Castelfranc	6 46	8 46	13 22	19 43
Prayssac (Arrêt)	6 49	—	13 25	19 46
Puy-l'Évêque	6 58	9 11	13 34	19 58
Duravel	7 5	9 25	13 41	20 6
Soturac-Touzac	7 13	9 37	13 49	20 14
Fumel	7 23	10 4	13 58	20 27
LIBOS.....	7 29	10 11	14 4	20 33
PARIS (Orsay).....	22 55	—	4 46	8 43

De Cahors à Capdenac

	7 11	13 31	18 29
CAHORS. — dép.	7 11	13 31	18 29
Cabessut	7 20	13 40	18 40
Arcambal	7 31	13 51	18 49
Vers	7 40	14 »	18 57
Saint-Géry	7 49	14 8	19 7
Conduché	8 2	14 21	19 18
Saint-Cirq-la-Popie	8 9	14 28	19 24
St-Martin-Labouval	8 26	14 37	19 31
Calvignac	8 34	14 45	19 37
Cajarc	8 48	15 1	19 50
Montbrun	8 59	15 12	19 59
Toirac	9 9	15 22	20 7
Lamadelleine	9 22	15 36	20 18
CAPDENAC. — Ar.	9 34	15 48	20 29
PARIS (Orsay).....	22 55	4 46	8 43

De Capdenac à Cahors

	20 27	—	22 51
PARIS (Orsay).....	20 27	—	22 51
CAPDENAC. — dép.	7 23	10 44	17 31
Lamadelleine	7 34	10 55	17 43
Toirac	7 44	11 5	17 55
Montbrun	7 52	11 13	18 4
Cajarc	8 4	11 22	18 16
Calvignac	8 14	11 32	18 27
St-Martin-Labouval	8 23	11 38	18 37
Saint-Cirq-la-Popie	8 30	11 45	18 46
Conduché	8 36	11 51	18 53
Saint-Géry	8 48	12 2	19 10
Vers	8 53	12 7	19 16
Arcambal	9 1	12 15	19 25
Cabessut	9 10	12 24	19 36
CAHORS. — Ar.	9 18	12 32	19 44

Paris à St-Denis-près-Martel et Aurillac

	20 27	22 51	10 »
PARIS (Orsay) départ.	20 27	22 51	10 »
St-Denis-près-Martel	5 46	9 34	20 5